



Les Cahiers d'Outre-Mer

Revue de géographie de Bordeaux

235 | Juillet-Septembre 2006
Afrique de l'Est : montagnes

La filière sucrière en Tanzanie : au-delà de l'ajustement

Claire Dubus



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/com/125>

DOI : 10.4000/com.125

ISSN : 1961-8603

Éditeur

Presses universitaires de Bordeaux

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2006

Pagination : 413-430

ISBN : 978-2-86781-420-4

ISSN : 0373-5834

Référence électronique

Claire Dubus, « La filière sucrière en Tanzanie : au-delà de l'ajustement », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 235 | Juillet-Septembre 2006, mis en ligne le 01 juillet 2009, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/com/125> ; DOI : 10.4000/com.125

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

© Tous droits réservés

La filière sucrière en Tanzanie : au-delà de l'ajustement

Claire Dubus

- 1 L'année 2006 a été une année difficile sur le plan économique pour la Tanzanie. Le pays a été touché par une grave sécheresse, la petite saison des pluies¹ n'ayant pour ainsi dire pas eu lieu. Les conséquences en terme de croissance économique globale ont été importantes ; dès février 2006, la Banque de Tanzanie annonçait que la croissance pour les mois à venir, jusque là estimée aux alentours de 10 %, risquait de plafonner entre 5 et 6 %.
- 2 Le secteur agricole a été particulièrement touché. L'agriculture tanzanienne, dans l'économie mondialisée, est plutôt connue pour sa production de café ou de coton. La canne à sucre fait pourtant aussi partie des produits phare de l'agriculture tanzanienne, et elle a à ce titre été frappée de plein fouet par la sécheresse récente.
- 3 Le sous-secteur de la canne à sucre tanzanien se divise entre transformation agroalimentaire et consommation alimentaire de base. Cette dualité se répercute dans les structures de production, qui combinent un petit nombre de compagnies qui plantent de la canne et la transforment (*estates*) et un réseau de planteurs à très petite échelle² ; les deux types de structures produisent du sucre de canne, à des échelles différentes, mais sont aussi souvent imbriquées, les seconds fournissant aux premières une part non négligeable de la matière première. On retrouve aussi cette dualité dans le mode de transformation même de la canne : entre sucre raffiné en usine et petits morceaux de canne débitée et vendue en sachet par des vendeurs de rue. Cet écart dans les processus de transformation souligne que l'artisanat est encore largement présent dans le secteur.
- 4 Le contexte énergétique mondial, la situation dramatique que connaît actuellement la Tanzanie en matière d'électricité³, mais aussi les réformes européennes à venir ou les tentatives actuelles de valorisation du marché commun de l'*East African Community* (EAC)... ces éléments ont pour beaucoup contribué à rendre plus visible la filière de la canne à sucre. Elle semble riche, en terme de production sucrière; mais ce sont surtout les productions alternatives, comme l'éthanol qui suscitent actuellement beaucoup d'espoir.

- 5 La filière doit cependant faire face à de nombreuses difficultés, que ce soit en termes de dépendance aux aléas climatiques, de faiblesse des infrastructures ou de faible compétitivité régionale.
- 6 Il existe donc un paradoxe dans le secteur sucrier tanzanien. Il est qualifié de prometteur et la Tanzanie semble être un pays doté de suffisamment d'atouts pour avoir un potentiel réellement intéressant sur le moyen et le long terme. Mais le tableau qu'offre actuellement la filière sucrière, de la production de canne à la consommation, est encore mitigé : il s'agit d'un secteur en voie de valorisation et de réhabilitation, deux processus dont la nature même souligne les besoins de la filière. On s'attachera donc ici à étudier tout autant ce qui fait le dynamisme du secteur sucrier que les blocages auquel il est confronté et les défis à relever dans le court terme.
- 7 La canne à sucre peut pousser dans quasiment tous les sols, y compris des sols de qualité géologique médiocre, sablonneux ou argileux. On ne la trouve en revanche que dans les milieux tropicaux et subtropicaux, car sa culture nécessite chaleur, lumière, et irrigation conséquente (2 à 3 000 mm de pluie durant sa croissance). Un des intérêts de la canne à sucre est qu'un même plant, qui peut comporter de 10 à 15 tiges, peut occuper la même parcelle pendant plusieurs années consécutives, avant d'être changé. Quant au cycle végétatif, sa durée varie selon les régions, de 8-9 mois en Louisiane à 22-24 mois dans certaines zones de l'Afrique australe ou orientale. Cette durée fait que les retours sur investissement sont plus longs que pour d'autres productions agricoles.
- 8 Les rendements varient selon le mode de production – artisanal ou industriel – et le type de culture – pluviale ou irriguée ; en culture industrielle, le rendement moyen varie entre 60 et 100 t/ha ; le rendement en sucre peut atteindre 6 à 8 t/ha en culture pluviale, 8 à 11 en culture irriguée.
- 9 Il faut enfin souligner que la canne, une fois récoltée, se caractérise par sa fragilité et son besoin d'être traitée le plus rapidement possible, sous peine d'être perdue après 48 heures. Cela constitue une des principales contraintes de la production de canne à sucre.
- 10 La Tanzanie dispose d'un bon niveau d'ensoleillement et de températures à l'année suffisamment élevées. Certaines régions, notamment la région de Moshi et du Kilimandjaro, disposent de sols très fertiles, dus à la composition volcanique des sols. Le niveau pluviométrique peut être en revanche insuffisant, alors que l'irrigation est loin d'être généralisée, et l'altitude élevée de la plupart des zones de production prolonge la durée du cycle végétatif. Ce ne sont cependant pas ces insuffisances qui constituent les principaux obstacles à la production de canne en Tanzanie.
- 11 La production de sucre de canne peut être obtenue à partir de deux types de transformation : l'une artisanale et l'autre industrielle. L'implantation en Tanzanie de sucreries date de la présence coloniale européenne, à partir de la fin du XIX^e siècle. Sous la colonisation allemande, puis sous le protectorat britannique, de nombreuses compagnies d'Europe du Nord, se sont implantées dans le pays. Certaines régions ont été particulièrement attractives, comme les régions d'Arusha et de Moshi, dans la zone du Kilimandjaro.
- 12 Actuellement, quatre grandes compagnies – ainsi qu'une installation plus modeste et pas encore efficiente à Zanzibar – sont installées en Tanzanie. Elles sont installées sur les sites originels d'avant l'Indépendance, mais leur forme actuelle est un résultat direct de la politique de libéralisation économique⁴ qui a été celle des autorités à partir des années 1990. Les quatre regroupent plantations de canne et sucrerie (fig. 1).

- 13 Ces quatre *estates* sont :
- *Kilombero Sugar Company* (KSC), basée dans la région de Morogoro. En 1998, le géant sud-africain *Illovo* a acquis la majeure partie d'une des grandes plantations de canne étiatiques, et en a fait la plus grande infrastructure sucrière de Tanzanie. KSC est aujourd'hui détenue à 55 % par *Illovo*, à 25 % par l'État tanzanien et à 20 % par EDF & Man ; elle a produit en 2005 près de 160 000 t de sucre.
 - À une quinzaine de kilomètres au sud de Moshi, depuis les années 1930, *Tanzania (ex-Tanganyika) Plantation Company* (TPC) Limited, d'origine danoise, est enregistrée en Tanzanie depuis 1973. Une société mauricienne, *Sukari Investment Company Ltd*, a acheté en 2000 75 % des parts de l'État⁵. En 2005, TPC a produit 50 000 t de sucre.
 - *Mtibwa Sugar Estate* est située dans le district de Mvomero, dans la région de Morogoro. Sa production, en 2005, a été de 37 000 t.
 - *Kagera Sugar Limited*, enfin, est implantée dans la région du même nom, à l'ouest du Lac Victoria. Il s'agit de la compagnie la plus récemment réhabilitée : c'est pourquoi sa production est encore faible (13 000 tonnes en 2005).
- 14 Ces quatre compagnies sont les principaux producteurs de canne et de sucre, puisqu'elles possèdent toutes de grandes plantations. Mais KSC et Mtibwa travaillent aussi en lien avec des planteurs individuels. La part de ces derniers est actuellement en augmentation. Ces planteurs individuels sont des propriétaires de parcelles de 1 acre et moins à plus de 100 acres, et leur échelle de production est toujours une petite échelle. En 2001, le *Sugar Board of Tanzania* estimait à environ 6 000 ces fermiers vendant leur production aux *estates* voisines, représentant une surface totale de 5 700 ha, ce qui reste une part très faible comparée aux surfaces disponibles (400 000 ha pour le seul district de Kilombero).
- 15 Le secteur sucrier se compose enfin d'une branche d'environ 3 000 petits producteurs (*small-scale producers*), qui produisent moins de 5 000 t de sucre par an, soit en mode manuel, soit au moyen de techniques très peu mécanisées. Leur activité est surtout significative à l'échelle locale d'un village ou d'un district.
- 16 Au total, on estime que le secteur sucrier emploie directement 14 000 personnes (usines et institutions), plus de 30 000 en comptant tous les salariés des plantations mêmes ; ce total s'élève à 80 000 en tenant compte des emplois dits secondaires, à 150 000 si l'on inclut les emplois indirects⁶. La part de ce sous-secteur dans l'économie nationale n'est donc pas anodine.
- 17 Le secteur sucrier bénéficie donc de plusieurs types d'encadrement, qui travaillent à différentes échelles d'intervention.
- 18 Le secteur sucrier tanzanien n'échappe pas à l'influence des principaux bailleurs de fonds internationaux. Mais il ne fait pas partie des secteurs d'intervention prioritaires. Ainsi, l'exportation de sucre vers l'Union Européenne (UE) (22 000 t par an) est significative côté tanzanien, mais elle représente une part très minoritaire de l'importation de sucre en Europe. L'aide européenne est importante pour les acteurs tanzaniens de la filière sucre, notamment dans le cadre des réformes à venir, mais le sucre en Tanzanie ne fait pas partie des priorités des bailleurs.
- 19 Les groupes sucriers internationaux, en revanche, s'intéressent au potentiel tanzanien. Jusqu'ici, ces groupes étaient plutôt issus de la zone océan Indien au sens large. Au premier chef, le Sud-africain *Illovo*, implanté depuis 2001, a beaucoup investi dans KSC : 45 Millions (M) US\$ entre 2001 et 2006. Sa suprématie est un écho de la suprématie économique de l'Afrique du Sud sur l'ensemble de l'Afrique australe et orientale. Les

acteurs et l'expertise mauricienne sont également investis de longue date en Tanzanie, comme le montrent les exemples de la TPC et de la Kagera. Ce pré carré est cependant en train de s'ouvrir peu à peu à des groupes originaires d'autres espaces (Europe, Péninsule arabique).

- 20 Malgré la libéralisation du secteur au cours des années 1990, l'organisation du secteur sucrier reste dépositaire de celle qui avait prévalu pendant l'*Ujamaa*. Comme toutes les filières, celle du sucre était dirigée par une autorité centralisatrice, dont le rôle était de coordonner et planifier toute l'activité. Elle était secondée par un certain nombre d'instituts, ainsi que par des comités régionaux (*State controlled marketing boards*), responsables notamment de l'approvisionnement en semences et en intrants (engrais et pesticides), de l'achat des productions après récolte, et de la vente de cette dernière sur les marchés domestique et international. Ces comités fixaient également les prix de vente de la canne, dont ils avaient le monopole. Dans la pratique, le fonctionnement de ces instances était assez aléatoire : la corruption et la contrebande avec les pays frontaliers étaient souvent la conséquence de leur inefficacité.
- 21 Aujourd'hui, le *Sugar Board of Tanzania* (SBT) existe toujours, mais son rôle est beaucoup moins affirmé qu'auparavant. Il conserve ses fonctions de planification, car l'État a gardé des parts dans les quatre compagnies sucrières, mais il n'y est plus majoritaire : la planification a donc une valeur plus indicative. Le SBT centralise aussi les informations sur le secteur sucrier, et assure la promotion de certaines activités. Enfin, il est aujourd'hui plus tourné vers les pays voisins et assure des relais politique et administratif entre les acteurs tanzaniens et leurs homologues dans la région. L'héritage de l'ère Nyerere existe donc bel et bien, mais sa marge de manœuvre est bien amoindrie.
- 22 Le dirigisme économique qui a prévalu pendant l'*Ujamaa* a constitué un obstacle aux regroupements de travailleurs pour la défense de leurs intérêts. En effet au cours des années 1990, lors de l'ouverture économique, les professionnels, notamment les planteurs, ont pris conscience de leur manque d'organisation pour la défense de leurs intérêts⁷.
- 23 Au cours des années 1990, plusieurs organisations régionales ont vu le jour. On peut citer *Mtibwa Outgrowers Association* ou *Kilombero Canegrowers Association*. Comme leur nom l'indique, ces associations regroupent des planteurs qui produisent la canne transformée dans les grandes *estates*. En 2000, l'ensemble de ces groupements régionaux s'est constituée en association nationale, sous le nom de *Tanzanian Sugarcane Growers Association* (TASGA). On ne peut en fait pas vraiment parler de syndicalisme, mais plutôt d'ONG, dans la mesure où ces organisations ont dès leur création revendiqué leur apolitisme. Leur fonction est cependant comparable, puisque leur raison d'être est, à l'échelle individuelle, d'apporter un support aux planteurs, notamment les plus petits ; à l'échelle collective, il s'agit surtout de négocier les conditions du travail dans les *estates*⁸.
- 24 En décembre 2006, les dirigeants de TASGA ont proposé la mise en place d'un Forum commun aux trois pays de l'*East African Community* (EAC), dans une perspective d'intégration régionale. Cette proposition reste pour l'instant abstraite : non seulement les fonds manquent pour réaliser et matérialiser concrètement une telle initiative, mais les différences entre les filières ougandaise, kenyane et tanzanienne restent fortes et difficiles à aplanir. Il est néanmoins significatif que l'échelle régionale commence à être prise en compte par les acteurs du secteur sucrier, pour la mise en place de nouvelles stratégies commerciales et agricoles.

- 25 Le sucre représente un poste d'exportation dont l'État rechignerait à se passer, mais il est clair que l'enjeu du sucre en Tanzanie concerne pour l'instant le marché domestique.
- 26 En terme de consommation, le principal problème est que le pays n'est pas encore autosuffisant. La demande est en progression constante : l'accroissement démographique global (2,8 % par an environ), le développement de la population urbaine, ainsi que le développement économique expliquent cette progression. On a estimé que la consommation moyenne était en 2000 d'environ 10 kg par personne et par an⁹, et qu'elle devrait monter à environ 14 kg/personne/an vers 2010, soit un besoin total de 500 000 t de sucre par an. En l'état actuel, le pays n'est pas en mesure d'en produire autant.
- 27 En terme d'emploi, le secteur dépend pour beaucoup de la présence des petits planteurs, qui ne produisent pas que de la canne, mais pour qui elle constitue une source de revenus non négligeable. Dans une large mesure, l'augmentation de la production de canne doit donc passer par ce type de population.
- 28 En terme de marché enfin, l'échelle artisanale comme l'échelle industrielle sont en majeure partie tournées vers le local. TPC comme Kagera produisent ainsi un sucre raffiné à destination du marché local, choix qui s'explique autant par des obstacles logistiques que par la demande sur les lieux mêmes de production.
- 29 L'exemple du fonctionnement de TPC est à ce titre exemplaire. La compagnie fonctionne pour l'instant pour et par le local. Les 2 300 employés permanents sont originaires de la zone de Moshi, et en période de récolte, les 1 200 ouvriers supplémentaires nécessaires viennent des villages avoisinant la plantation. La destination du sucre produit est avant tout le marché de la région de Moshi (réduisant ainsi les coûts de transport, donc du produit). Enfin, une série de problèmes environnementaux survenus récemment ont montré l'importance de l'implantation locale de TPC. Par exemple, les canaux qui servent à irriguer la plantation descendent des montagnes environnantes, très touchées par le surpâturage et la déforestation : il faut désormais purifier l'eau, beaucoup trop riche en alluvions pour permettre une irrigation de qualité. Cela oblige l'entreprise à prendre en considération non seulement le périmètre officiel de TPC, mais aussi le territoire régional sur lequel l'entreprise est implantée, et, le cas échéant, à prendre part aux initiatives de reforestation qui commencent à y voir le jour.
- 30 La volonté de la TASGA, annoncée en décembre 2005, d'amorcer une action commune aux trois pays de l'EAC n'est pas un cas isolé : la réhabilitation de ce marché commun, qui regroupe le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie et qui est depuis sa création resté un peu lettre morte, est dans l'air du temps¹⁰.
- 31 Les investisseurs potentiels internationaux observent en effet l'ensemble des pays d'Afrique australe et orientale : de l'Afrique du Sud à l'Éthiopie, le sucre est produit dans quasiment tous les pays de la zone.
- 32 Au sein de l'EAC, la Tanzanie est cependant de loin la plus concurrentielle des trois pays, alors même qu'en terme de production, c'est le Kenya, qui produit environ 400 000 t de sucre par an, qui pourrait être le pays le plus compétitif. Parmi les atouts tanzaniens, « la présence des expertises sud-africaine et mauricienne, la réorganisation récente de la filière et la disponibilité en terre », sont les plus souvent cités¹¹ ; l'augmentation en l'espace de dix ans de la production, de 100 000 à 260 000 t annuelles, est la preuve que cette réorganisation commence à porter ses fruits. La durée du cycle de croissance de la canne (12 mois en moyenne) est par ailleurs plus courte qu'en Ouganda (18 mois) et qu'au Kenya (24 mois). Enfin, la montée des bio-carburants est une préoccupation commune à

l'ensemble de la filière : rien n'est encore concret, mais il existe bien une organisation de la profession autour de cette nouveauté.

- 33 L'Ouganda comme le Kenya, en revanche, semblent moins compétitifs. L'Ouganda, importateur structurel (comme le Kenya) a vu sa filière réhabilitée après la guerre, mais aucun choix clair n'a été fait, entre dirigisme étatique et privatisation, et les conditions naturelles sont moins propices qu'en Tanzanie. Quant au Kenya, la filière sucre concerne de nombreux d'acteurs, notamment un réseau de 200 000 petits planteurs et un certain nombre d'acteurs étatiques puisque la libéralisation n'a pas vraiment eu lieu : quatre des cinq usines sont étatiques et souffrent de gros problèmes de gestion. S'il y a une libéralisation dans les années à venir, le coût social sera nécessairement élevé.
- 34 On peut supposer que c'est cette position relativement avantageuse au sein de l'EAC qui incite les sucriers tanzaniens à chercher à prendre une position de leadership dans la région, d'autant plus que cette position n'est plus du tout aussi enviable dès que l'on passe à l'échelle de la *Southern African Development Community* (SADC). En l'occurrence, c'est bien l'Afrique du Sud qui domine sans ambiguïté ses voisins, que ce soit en terme de production, d'exportation ou de coût de production. Selon certaines analyses, elle serait peut-être même le seul pays d'Afrique sub-saharienne à pouvoir tirer son épingle du jeu des réformes commerciales mondiales à venir. Des pays comme la Zambie ou le Swaziland sont cependant des concurrents potentiels pour la Tanzanie, pas maintenant, mais dans les années à venir ; leurs coûts de production sont notamment plus faibles qu'en Tanzanie (265 à 290 \$ la tonne, contre 330 à 350 \$ côté tanzanien), et leur taux de mécanisation est beaucoup plus élevé, ce qui les rendra plus compétitifs.
- 35 Malgré ses atouts, la Tanzanie n'est donc pas non plus dans une position de suprématie incontestée, ce qui explique l'intérêt du secteur de la canne à sucre autant pour la réorganisation de la filière que pour les nouveaux types de produits et pour les réformes européennes à venir.
- 36 Dans la mesure où le secteur sucrier tanzanien reste encore très cantonné à un environnement local, les problématiques liées à la mondialisation ne revêtent pas nécessairement la même importance que pour les filières, – comme le café –, très dépendantes de l'exportation et de l'évolution des cours des matières premières.
- 37 À l'échelle mondiale, la part de l'ensemble des pays d'Afrique est déjà peu significative : aucun pays africain n'apparaît dans les dix premiers producteurs de sucre, qui totalisent 72 % de la production mondiale, soit 102 M t de sucre¹². L'Afrique, dans son ensemble, ne totalise même pas 10 M t. L'Afrique du Sud et le Swaziland apparaissent en revanche aux 6^e et 10^e positions des exportateurs mondiaux, avec respectivement 1, 2 M et 0,6 M t de sucre à l'exportation par an¹³. La Tanzanie, qui a péniblement produit 232 000 tonnes de sucre en 2005, n'est donc clairement pas de taille à jouer un rôle d'envergure mondiale, ce quelles que soient sa marge de progression et la croissance, très réelle, de sa production depuis quelques années.
- 38 Ceci étant posé, il est évident que les mécanismes de la mondialisation et des échanges internationaux jouent quand même un rôle dans le secteur de la canne et du sucre. Outre la présence déjà citée de grands groupes internationaux, c'est surtout à travers leurs relations avec l'UE et leurs évolutions que se dessinent les enjeux liés à la mondialisation.
- 39 Une partie de la production du sucre est dévolue à l'exportation vers l'UE : en 2003, 22 600 t ont été exportées, dont la moitié par *Kilombero Sugar Company*, pour un revenu total de

11,4 M €. Malgré l'insuffisance de la production, ce genre de contribution aux revenus nationaux n'est pas négligeable.

- 40 Ces exportations dépendent en fait de plusieurs accords commerciaux passés entre l'UE et les pays ACP (Afrique Caraïbe Pacifique) depuis 1975. Ces accords sont :
- 41 Ce protocole fait partie des accords de Lomé, entre les pays ACP et l'UE. Celle-ci s'engageait à acheter du sucre aux pays ACP dans des quantités définies à l'avance (1,3 M t de sucre en tout) et à des prix garantis ; une clause ajoutée en 2004 stipule que les pays ACP s'engagent à fournir les quantités demandées. Le quota alloué à la Tanzanie sous cet accord est de 10 000 t.
- 42 Cet accord, qui ne concerne que le sucre brut, a été négocié en 1995. Également sur la base de négociations bilatérales entre l'UE et chaque pays concerné, il concerne des flux moins importants : 217 000 t en tout en 2003, dont 2000 pour la Tanzanie.
- 43 La mise en application de cette initiative a pour conséquence l'abandon progressif de la précédente. Elle libéralise la commercialisation de produits issus de 46 pays émergents ou en développement. Le sucre a fait l'objet de quelques aménagements : le sucre brut peut être exporté en UE, mais avec des quotas, qui devraient augmenter de 15 % par an entre 2002 et 2010. La Tanzanie dispose d'un quota de 10 000 t.
- 44 On constate que l'ensemble de l'exportation de sucre tanzanien va vers l'UE, à la faveur des prix fixes qui garantissent des revenus prévisibles pour le pays. Ces exportations ont donc une importance, en terme financier, mais en terme de quantités, elles restent faibles : le sucre ne fait pas partie des priorités de la Commission Européenne en Tanzanie, dont l'exportation ne représente finalement même pas 10 % de la production totale.
- 45 Cependant, dans la mesure où ce sont près de 150 000 emplois qui sont touchés, directement ou non, par le secteur sucrier, les autorités considèrent quand même avec inquiétude les réformes annoncées par l'Union Européenne. La principale mesure est la baisse de 39 % du prix de référence : les pays exportateurs pourraient pâtir de cette baisse, notamment les moins compétitifs. Selon certains rapports, seul un petit nombre d'élus pourrait tirer bénéfice de cette réforme, tous faisant partie des pays émergents (Niemi et Niemi, 2003), alors que les Pays Moins Avancés (PMA) ne seraient pas capables d'y faire face. La Tanzanie, qui pâtit notamment de ses coûts de production élevés, risque d'être perdante, même si des mesures d'aide au développement ont été prises par la Commission Européenne pour contrecarrer les effets de la réforme.
- 46 Les difficultés rencontrées par le secteur sucrier tanzanien sont diverses, mais leur impact dépend aussi de l'échelle à laquelle on les considère.
- 47 Le « climat », qu'on prend ici dans son acception la plus large, au sens « d'environnement » est une notion polyvalente. On s'attardera ici à deux variations : climat météorologique et climat économique. Le climat politique, fortement entaché par une corruption à tous les niveaux, participe également de ces contraintes.
- 48 Mais il convient au préalable de souligner que ces difficultés ne sont en rien caractéristiques de la Tanzanie : on les retrouve dans de nombreux autres PMA qui ont des atouts naturels et agricoles, mais qui n'arrivent pas vraiment à les valoriser.
- 49 Théoriquement, la Tanzanie dispose d'un bon climat pour la culture de la canne à sucre, même s'il faut avoir recours à l'irrigation. Mais les perturbations climatiques de ces dernières années ont eu des conséquences lourdes sur la culture de la canne.

- 50 En 1998, El Niño avait provoqué de fortes inondations qui ont affecté les productions agricoles. On constate une baisse de la production de canne, donc de sucre, pour la Tanzanie cette année-là (79 000 t contre 116 000 en 1997).
- 51 Inversement, depuis 2002-2003, plusieurs années déficitaires en pluie se sont succédées ; l'hiver 2005-2006 a été celui d'une sécheresse sans précédent sur toute l'Afrique orientale et une partie de l'Afrique australe. Il en est résulté un effet cumulatif avec les années précédentes : la majeure partie de la production agricole a été affectée.
- 52 Dès début février, le *Sugar Board of Tanzania* a ainsi approuvé l'importation d'environ 40 000 t de sucre pour pallier les déficits de production annoncés, tandis que les compagnies sucrières, dont TPC, annonçaient une baisse de l'ordre de 15 % de leur production. Pourtant, en avril, le SBT nuançait ses premières annonces, déclarant que malgré les effets de la sécheresse, la production nationale de sucre pour 2006 serait peu ou prou la même qu'en 2005. On peut supposer, à défaut de publication d'autres chiffres, que les résultats finaux seront entre les deux.
- 53 Quoiqu'il en soit, cette sécheresse, par son ampleur, a une fois de plus mis en valeur la fragilité du secteur, qui conserve une dépendance étroite aux aléas climatiques. L'irrigation à grande échelle n'est pour l'instant pas une solution praticable par tous, et le déficit en eau engendre un cercle vicieux, où l'irrigation est de plus en plus chère, entraînant des coûts de production de plus en plus élevés.
- 54 La faiblesse des réseaux de transport et de distribution d'énergie constitue un autre blocage de taille à la compétitivité du secteur sucrier tanzanien.
- 55 Les transports se divisent entre routes, voies ferrées et transports maritimes. Les routes terrestres relient Dar es Salaam et son port à un hinterland qui s'étend jusqu'en Zambie au sud et en République Démocratique du Congo à l'ouest. Le transport routier domine largement la distribution dans tout le pays, mais il se heurte autant à un réseau, dans l'ensemble, en mauvais état, qu'à un parc de camions totalement délabrés. Globalement, si l'on s'en tient aux *estates*, à l'exception de Kagera, elles sont reliées à la capitale économique par les principaux axes du pays (Dar-Arusha-Nairobi, Dar-Dodoma) qui sont en bon état ; le problème du transport se pose dès qu'on sort des routes et des agglomérations principales. La piste a tôt fait de remplacer le goudron, et les déplacements, surtout en saison des pluies, sont rendus particulièrement ardues et lents. Quant au transport ferroviaire, long et vétuste, il est peu utilisé. Pour les planteurs individuels, ce problème de transport est un problème crucial, et il explique en partie l'implantation avant tout locale du marché sucrier en Tanzanie.
- 56 À l'intérieur des plantations, l'initiative privée a donc pallié ce manque en implantant un petit réseau de routes et de chemins correctement entretenus, à l'intérieur même de la plantation¹⁴.
- 57 Les difficultés de distribution se retrouvent dans les carences du réseau national de distribution d'électricité, évoqué plus haut. La sécheresse est un des principaux responsables des carences de la distribution énergétique, mais la mauvaise maintenance des infrastructures a rendu cette situation chronique. Là encore, les grandes compagnies se lancent désormais dans la production d'électricité, afin de rester productives.
- 58 Dans les deux cas, routes et électricité, le secteur privé se substitue aux pouvoirs publics, dans la mesure où ces installations privées peuvent profiter à l'ensemble du territoire où elles sont implantées.

- 59 En s'en tenant au cadre strict de la production sucrière, un des principaux handicaps de la Tanzanie est le niveau élevé de ses coûts de production de sucre (350 à 460 US \$/ t¹⁵), par rapport aux pays d'Afrique australe, comme le Swaziland et l'Afrique du Sud. Sont en cause autant un faible niveau de mécanisation que le recours obligé à l'irrigation. Mais il faut compter aussi avec les prix élevés des semences et des intrants, qui obligent les planteurs individuels à vendre plus cher leur production de canne aux sucreries. Quoiqu'il en soit, ces coûts relèvent de la culture de la canne (*field costs*) plus que de sa transformation. L'enjeu est donc de réduire les coûts de production tout en évitant un coût social trop élevé, puisque ces coûts touchent quelque 3 000 petits producteurs de canne qui travaillent en lien étroit avec les sucreries.
- 60 De nombreuses expertises ont statué sur les meilleurs moyens de réduire efficacement les coûts de production sans sacrifier pour autant les petits producteurs. Sans revenir sur les modalités, très techniques (Petersen, 2005) de ces solutions, on peut souligner que les deux éléments les plus importants à mettre en place sont la participation accrue des planteurs dans les processus de transformation de la canne pris en charge par les sucreries ; mais c'est surtout l'accès au crédit, plus simple, plus ouvert et plus adapté pour les petits producteurs, qui semble être la première étape d'une réduction des coûts, dans la mesure où elle leur permet de mieux répartir dans le temps le financement de leur activité, et donc de ne pas faire retomber sur l'ensemble de leur production le coût d'un endettement trop lourd.
- 61 La bagasse a été le premier produit valorisé pour offrir un complément à la production du sucre. Il s'agit du résidu de la canne à sucre après extraction du sucre (25 à 30 % de la canne). Composée essentiellement de fibres et d'eau, elle sert traditionnellement d'engrais et de combustible pour les sucreries, mais de nouvelles applications ont été développées, pour la transformer par exemple en papier, en carton ou en panneaux agglomérés. Mais ces techniques ne sont pour l'instant pas développées¹⁶.
- 62 Actuellement, l'éthanol surtout a le vent en poupe. La flambée des cours pétroliers de ces derniers mois ou la montée économique de pays comme le Brésil a contribué à mettre en exergue les productions alternatives de bio-carburants, extraits des céréales, des betteraves ou de la canne à sucre. L'éthanol¹⁷ est ainsi présenté comme la dernière panacée, facile à produire à des coûts intéressants, permettant de réduire la dépendance au pétrole, et, qui plus est, écologique. La canne représente un intérêt, car son rendement en éthanol est plus élevé que celui des autres végétaux. L'éthanol est de plus un produit « écologiquement correct », qui répond aux critères de développement durable et de préservation de l'environnement auxquels les discours des bailleurs de fonds internationaux sont très attachés. Ce genre de politique énergétique aurait donc des chances de bénéficier d'un appui extérieur important. C'est pourquoi il est activement promu par les acteurs de la filière.
- 63 Il faut cependant rappeler que la production d'éthanol à grande échelle n'est pas si aisée : le Brésil est parvenu à la situation actuelle à la faveur d'une politique très volontariste, et avec des moyens autrement plus importants que ceux dont dispose la Tanzanie. D'autre part, s'il réduit la dépendance au pétrole, il ne la fait pas disparaître, puisque le principe du bio-carburant est de mélanger l'éthanol à de l'essence ordinaire, à hauteur de 10 à 20 %. Mais malgré ces réserves, il semble acquis que les bio-carburants doivent désormais être mis en valeur dans la transformation de la canne.

- 64 En 2001, le *Sugar Board of Tanzania* a publié un plan décennal élaboré par la *Sugar Development Corporation* (SUDECO) destiné à relancer la production du secteur. Le but principal est l'autosuffisance en sucre du pays à l'horizon 2010, en tenant compte des réformes européennes et du développement des produits alternatifs. Le rapport estime que la demande en sucre devrait atteindre en 2010 plus de 500 000 t. Il préconise un plan en deux volets. Le premier consiste à investir, à hauteur de plusieurs millions de dollars (45 M US\$ pour KSC, 32 M US\$ pour TPC, ...) par le biais d'acteurs privés et publics au sein des compagnies déjà existantes afin d'augmenter leur production. Le second volet est la mise en place d'une nouvelle unité de production, à Ruipa, dans la région de Morogoro, qui produirait à terme 110 000 t de sucre par an. Le site est théoriquement tout à fait adapté à la production, la transformation et la distribution de la canne à sucre, et les investissements s'élèveraient à près de 110 M US\$. Le rapport de 2001 indique qu'il devait être implanté à partir de 2005, mais il semble qu'à l'heure actuelle, le projet avance plus lentement que prévu.
- 65 Un des aspects les plus significatifs de ce rapport tient en fait dans l'énumération de ses objectifs : si son objet principal est bien la quantité de sucre produite par la Tanzanie, il fait aussi état d'autres objectifs. Il s'agit donc aussi, par le biais de la filière sucre, d'augmenter les revenus à l'exportation de l'État ; d'augmenter le nombre d'emplois dans un pays où le secteur secondaire est encore faiblement représenté ; et, plus globalement, de contribuer à « l'allègement de la pauvreté » et à la promotion du développement durable. Le plan décennal ne se veut pas qu'économique : il revendique des préoccupations sociales. Mais cela révèle surtout une certaine allégeance aux exigences des bailleurs de fonds internationaux, qui conditionnent toute leur aide à une série de grands principes autour desquels il est nécessaire de bâtir tout projet pour espérer obtenir un soutien. La logique de travail n'est donc plus tout à fait la même, et il n'est pas certain que ce glissement soit à l'avantage du développement du secteur du sucre.
- 66 En définitive, le secteur sucrier en Tanzanie peut être considéré comme un exemple de plus de ces domaines d'activité qui devraient contribuer à enrichir le pays, mais dont l'intérêt n'est pour l'instant que potentiel. La question principale est de savoir si la situation actuelle, ni franchement mauvaise, ni miraculeuse, évoluera dans la bonne direction. Étant donné la nature des principaux blocages, qui dépassent le cadre de la filière et font partie des problèmes structurels du pays, cette évolution risque d'être négative si le secteur conserve exactement la même configuration et les mêmes priorités.
- 67 En revanche, si l'accent est mis, comme cela semble être le cas actuellement, sur les autres potentiels de la canne à sucre, notamment la production énergétique et les bio-carburants, il est possible que cette évolution se fasse dans le bon sens. Ces produits correspondent en effet à un besoin objectif, et non à une ligne idéologique. Le produit sucre, en tant que tel, n'est pas suffisant pour faire décoller la filière, car il n'est pas assez intégré à l'échelle mondiale, et pas assez compétitif à l'échelle régionale. Mais il est intéressant de constater que le secteur de la canne, en Tanzanie, a quand même des atouts, qui ne viennent pas de l'extérieur, pour pouvoir évoluer de façon positive.

BIBLIOGRAPHIE

BERRY L., 1975 – Tanzania in maps. London : University of London Press Ltd.

– La Tanzanie, l'Ouganda, le Kenya, concurrents de demain pour l'Europe ? Le betteravier français, n° 858, 25 avril 2006.

NIEMI E. H. et NIEMI J., 2003 – The Impact of Preferential, Regional and Multilateral Trade Agreements. A case study of the EU sugar regime.

PETERSEN, 2005 – Tanzania sugar producers' response to the EU sugar reform., Thèse en Agricultural Development. Copenhague : Royal Veterinary and Agricultural University.

POTTS & BOWYER-BOWER, 2004 – Eastern and Southern Africa. Development challenges in a volatile region. London : DARG. The Royal Geographical Society. Pearson.

Regulation (EC) No 266/2006 of the European Parliament and the Council of 15 February 2006 establishing accompanying measures for Sugar Protocol countries affected by the reform of the EU sugar regime. Official Journal of the European Union, Bruxelles, L 50/02, 21-2-2006.

SUGAR DEVELOPMENT CORPORATION, Dar es Salaam, 2001 – The Sugar Industry Development Plan 2001-02/ 2009-010. Dar es Salaam : SUDECO, Sugar Board of Tanzania, Décembre.

Principaux journaux (quotidiens) consultés :

- The Citizen. [Tanzanie]
- The African.
- The Guardian. [Tanzanie]
- Daily News. [Tanzanie]
- Daily Times. [Tanzanie]

Sites à voir :

- www.lameca.fr
- Site du CEDUS. : www.lesucre.com

NOTES

1. Le régime pluviométrique de la Tanzanie est composé d'une petite saison des pluies, aux mois de décembre et janvier, d'une grande saison des pluies de mars à mai, et de deux saisons sèches.

2. Je reprends l'utilisation communément faite des termes de « petite » et « grande » échelle ; la petite échelle désigne ainsi des unités de production ou des territoires de petite taille. (l'administration tanzanienne parle pour les petits planteurs de *small-scale out growers*.)

3. Depuis 2006, le pays fait face à des problèmes d'électricité sans précédent, notamment dans les régions de Dar es Salam et d'Arusha. Fin septembre 2006, dans la capitale économique, le réseau était coupé 12 heures par jour.

4. La politique économique du *Mwalimu Nyerere*, des années 1960 aux années 1980, s'était illustrée par un important dirigisme économique, connu sous le nom d'*Ujamaa* ; ses successeurs se sont peu à peu écartés de cette ligne historique. Les années 1990 ont été marquées par la cession progressive à des acteurs privés de toutes les entreprises étatiques, l'État ne revendiquant plus qu'un rôle de contrôle et de coordination des secteurs.
5. Basée à Maurice, cette société est elle-même co-détenue par les Mauriciens de *Deep River Beau Champ Ltd* et Sucrière de la Réunion, du groupe Quartier Français.
6. Un emploi secondaire s'inscrit dans une hiérarchie: ce sont les emplois créés directement par les gens travaillant dans le secteur sucrier : par exemple, le jardinier d'un ingénieur agronome. Un emploi indirect appartient à une filière. Pour le cas du sucre, cela concerne par exemple tout le secteur en aval de la vente du sucre, et en amont de la vente de matériel agricole.
7. Entretien avec S.K. Magese, directeur exécutif de TASGA, le 20-01-06.
8. Les ventes de canne se font individuellement, mais un agrément sur les prix est négocié collectivement au préalable, avec le concours actif des groupements de planteurs.
9. À titre de comparaison, cette moyenne s'élève à environ 40 kg en Europe, 50 kg en Amérique du Sud, 60 en Amérique du Nord. En Afrique, la moyenne est de 15 kg, et la consommation nord-africaine est un peu supérieure.
10. À titre de comparaison, cette moyenne s'élève à environ 40 kg en Europe, 50 kg en Amérique du Sud, 60 en Amérique du Nord. En Afrique, la moyenne est de 15 kg, et la consommation nord-africaine est un peu supérieure.
11. Le betteravier français, n°858, 25 avril 2006.
12. Soit dans l'ordre, en 2005 : Brésil, Inde, Chine, États-Unis, Mexique, Australie, Thaïlande, Pakistan, Colombie, auxquels il faut ajouter, en deuxième position, les pays de l'Union Européenne. Il est clair que l'effet de taille joue dans ce classement.
13. Le classement en 2005 : Brésil, EU, Australie, Thaïlande, Émirats Arabes Unis, Afrique du Sud, Guatemala, Colombie, Cuba, Swaziland.
14. Ce réseau, pour le cas de TPC, s'agrèmente d'un petit chemin de fer (Decauville à voie étroite) propriété de la compagnie.
15. Sucre raffiné et sucre brut. Au Swaziland : environ 265 US \$/t. La moyenne africaine est de 340 US \$/t.
16. Elles ont été conçues à Cuba, en raison de l'embargo américain.
17. L'éthanol est un alcool, produit de la fermentation de la canne.

RÉSUMÉS

Héritée de la mise en valeur coloniale et des recompositions post-coloniales liées à la politique d'*Ujamaa*, la filière sucrière tanzanienne doit affronter la récurrence des aléas climatiques, les défis de l'ouverture régionale et de la mondialisation. Les coûts de production élevés pèsent sur la compétitivité du sucre tanzanien. Néanmoins les alter produits constituent une alternative intéressante quoique lointaine à la valorisation de la canne dans le cadre du plan décennal.

Inherited from the colonial times and the Ujaama regime, the Tanzanian sugar sector is facing three major challenges : the regular droughts and floods, the regional construction and the economic globalization. However high production costs heavy competitiveness. Yet, the next Ten years National Economic Plan presents alter-products from sugar cane transformation as interesting alternatives to sugar.

INDEX

Mots-clés : canne à sucre, économie, industrie sucrière, mondialisation, Tanzanie

Keywords : globalization, sugar cane, sugar cane economy, sugar industry, Tanzania

AUTEUR

CLAIRE DUBUS

Doctorante, Université de Paris X, [dubusclaire\(at\)yahoo\[point\]fr](mailto:dubusclaire@yahoo[point]fr)